Quand les Chambres fédérales diffèrent

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (2011)**

Heft 1926

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1025811

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

conditionnent le rôle futur de l'aviation.

Cette formation polyvalente, assurant à un haut niveau la qualification et l'expérience d'un corps de pilotes ne se conçoit qu'en collaboration avec des pays européens. Une fois de plus, le souci d'indépendance fait découvrir l'interdépendance.

Au lieu d'enfermer dans leurs réduits 22 nouveaux avions, destinés d'ici trente ans à la casse, au lieu de perfectionner les hangars des nouveaux appareils, donnons par-dessus les frontières de l'air à l'aviation.

Quand les Chambres fédérales diffèrent

Yvette Jaggi • 25 septembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18603

Fin de législature contrastée pour quatre conseillers fédéraux

Avant-dernière semaine de la législature. Les Chambres fédérales prennent des décisions en points de suspension. Agenda électoral en mains et des arrière-pensées plein la tête, les parlementaires font leurs calculs. Et soumettent les propositions du Conseil fédéral à des traitements contrastés. Quatre exemples.

Ueli Maurer est sans doute le plus malmené et le moins à plaindre. Ses continuelles jongleries avec les effectifs, les missions, les milliards et les priorités lui valent de ne plus savoir à quels objectifs se vouer ni sur quels budgets compter. A force de craindre que l'achat des avions de combat avant 2015 ne l'empêche de se payer une armée, il a provoqué exactement ce qu'il voulait éviter. Les Chambres veulent anticiper l'acquisition des chasseurs ailés, le Conseil des Etats par un crédit spécial susceptible de référendum, le Conseil national par une inscription de cette dépense dans le programme d'armement des années à venir, moyennant une réduction de la facture. Le chef du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports a quelques jours et nuits pour refaire tous ses calculs et présenter un *«budget crédible»* aux élus du peuple. Bon vol à Ueli Maurer et bon courage au Groupe pour une Suisse sans armée qui avait retiré l'an dernier son initiative anti F-18.

Johann Schneider-Ammann a davantage de chance. Ou moins d'obstination. Cédant à la douce pression de ses collègues et d'importantes organisations économiques, il a promptement abandonné son plan initial de soutien à l'économie suisse en proie au franc fort, un forfait à deux milliards, aussi mal pensé que hâtivement ficelé. Après négociations, les Chambres ont finalement obtenu et accepté une version allégée à 870 millions qui devraient être investis avec une certaine efficacité, dans le tourisme notamment. Pour la suite, observer la balance commerciale et la conjoncture intérieure.

Doris Leuthard peine à s'intéresser à tous les domaines couverts par le département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, ce département-mammouth qu'elle a voulu hériter de Moritz Leuenberger. Et quand sa relative désaffection se combine avec la sinuosité démocrate-chrétienne, les résultats sont ravageurs. Elle n'a pas su défendre devant une Chambre du peuple soudain fédéraliste la très timide révision de la loi sur l'aménagement du territoire que le Conseil des Etats avait pourtant acceptée dans ses grandes lignes. Pire, c'est à la défection d'une poignée de conseillers nationaux PDC que l'on doit le rejet d'une taxe sur les plus-value foncières et le maintien des prérogatives cantonales en matière de plans directeurs pour l'affectation du sol. *Exit* le contre-projet indirect à l'initiative populaire déposée par les défenseurs du paysage, dont les chances d'acceptation s'en trouvent du coup augmentées.

Eveline Widmer-Schlumpf n'a rien à se reprocher question combativité devant les Chambres fédérales où elle n'a aucun ancien collègue et devant lesquelles elle ne craint pas de se comporter en conseillère exécutive pure et dure. Cette inhabituelle détermination a éveillé les soupçons des sénateurs qui ont *«boqué»* au moment d'approuver formellement la convention de double imposition avec les Etats-Unis, prototype de neuf autres accords. Ce recul de dernière heure empêche *de facto* le Conseil national de traiter cette importante affaire avant la fin de la présente session, la dernière de la législature. De quoi raviver les appétits outre Atlantique nord et faire encore monter des enchères en matière de lutte contre l'évasion fiscale.

La liste des votations finales agendées pour le 30 septembre se raccourcit doucement, au gré des batailles reportées et des décisions différées aux saisons post-électorales.

Les jeunes adultes boudent les urnes

Albert Tille • 21 septembre 2011 • URL: http://www.domainepublic.ch/articles/18577

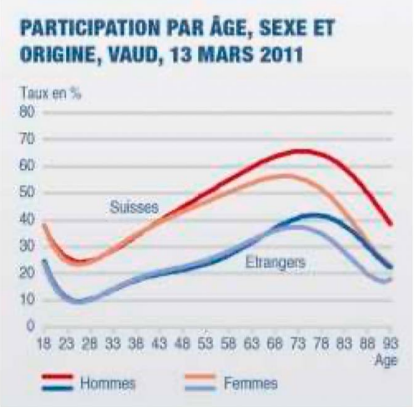

Une analyse de la participation aux élections vaudoises

A trente ans, hommes et femmes ne votent guère. Passé l'attrait de la nouveauté après l'octroi du droit de vote à 18 ans, les jeunes désertent les urnes. L'intérêt pour la chose publique reprend progressivement avec l'âge.

La tendance est connue. Le service vaudois de statistique (SCRIS [5]) en apporte une nouvelle preuve chiffrée en analysant le premier tour des élections cantonales de mars 2011 (revue *Numerus* 4/2011).

Le taux de participation des électeurs atteint modestement 39%.

C'est une moyenne qui cache de très importantes différences selon l'âge, le sexe et la nationalité (suisse ou étrangère). Premier enseignement, l'ardeur citoyenne varie fortement avec l'âge. Ainsi, pour l'écart le plus spectaculaire, la participation est de 24% pour un homme suisse entre 25 et 30 ans et de 67% pour un septuagénaire. Le sexe joue également un rôle, mais nettement moins important que l'âge. La fréquence du vote est pratiquement la même pour les hommes et les femmes jusqu'à la cinquantaine. Puis les femmes décrochent plus facilement.

Second enseignement de l'analyse statistique, les étrangers votent moins qu'il y a 5 ans. Leur participation s'élevait à 27% aux les élections communales de 2006 et seulement à 23 % en mars passé. En revanche, la participation des Suisses est restée stable à 43% pour ces deux élections. Le SCRIS suggère quelques explications. En 2006, les étrangers exerçaient pour la première fois les droits politiques que leur octroyait la Constitution de 2003. L'attrait de la nouveauté serait tombé. Autre raison possible: le faible nombre des candidats étrangers élus en 2006 aurait déçu.

L'étude statistique des élections de mars 2011 introduit encore un autre critère: la taille des communes. Le taux moyen de participation est de 39%. Il atteint 52% dans les petites localités inférieures à 1000 habitants et34 % dans les villes de plus de 10'000 habitants. Cet écart de 18 points est très important.

L'influence de l'âge, du sexe et de la nationalité relevée pour les communales de mars 2011 est une tendance que l'on retrouve dans la plupart des consultations. En revanche, le critère de la taille des